



# Analyse des contrats aidés sur le territoire du bassin d'emploi de Louviers

---

Février 2008



---

Maison de l'emploi et de la formation de Louviers  
Place de la République  
27400 Louviers

# Observation du territoire : Analyse des contrats aidés

## Sommaire de l'étude

---

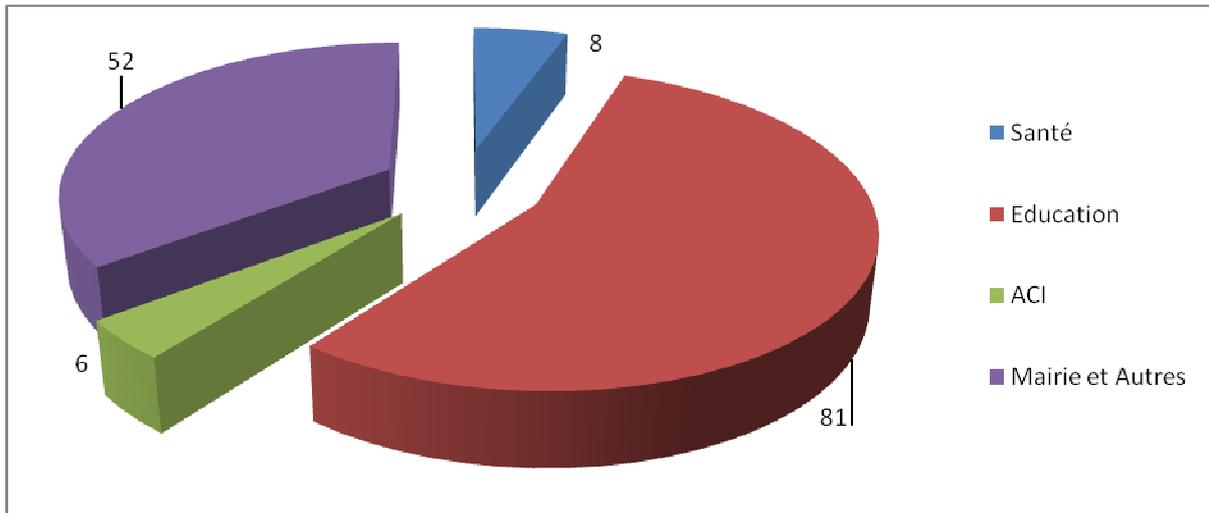
1) Répartition des établissements éligibles aux contrats aidés	p.3
2) Les établissements interrogés :	p.3
3) Analyse des contrats aidés sur le territoire :	p.5
<b>3.1 : Résultats chiffrés</b>	<b>p.5</b>
✓ Structures territoriales	p.5
✓ Etablissements scolaires	p.5
✓ Structures liées à la santé	p.6
✓ Associations d'insertion	p.6
<b>3.2 : Analyse qualitative</b>	<b>p.6</b>
✓ Structures territoriales	p.6
✓ Etablissements scolaires	p.7
○ Ecoles maternelles	p.7
○ Ecoles primaires	p.7
○ Collèges et lycées	p.8
✓ Associations d'insertion	p.9
✓ Structures liées à la santé	p.9
4) Conclusion et prévision pour 2008 :	p.10



Maison de l'emploi et de la formation de Louviers  
Place de la République  
27400 Louviers

## Les établissements pouvant bénéficier de ce type de contrat :

- ✓ Sur le territoire couvert par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Louviers, il y a **147 structures** pouvant bénéficier des contrats aidés.
- ✓ Parmi les structures éligibles aux contrats aidés, les associations n'ont pas été étudiées.



## Définition des contrats aidés :

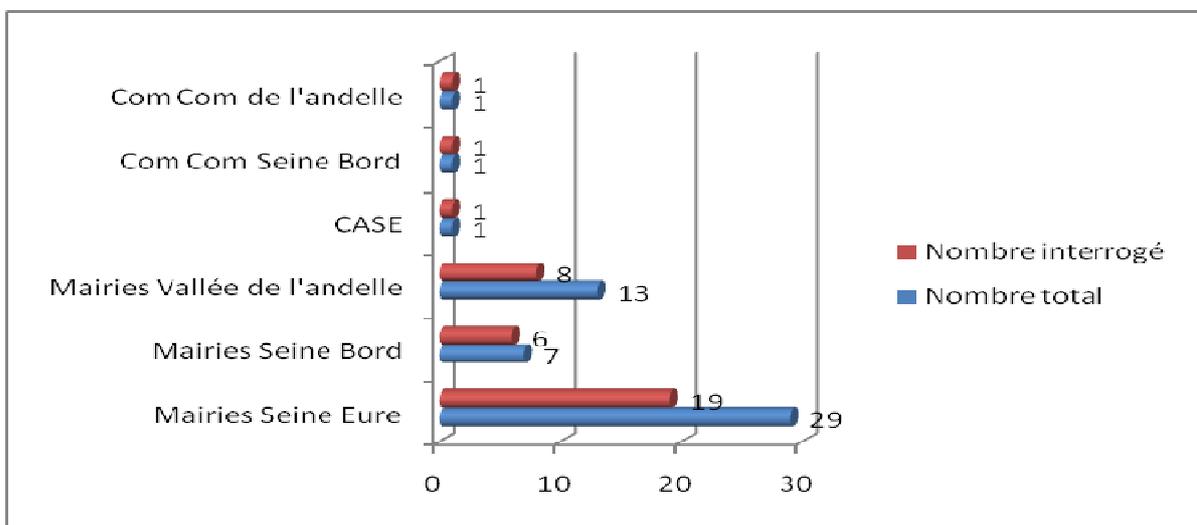
Les contrats concernés sont :

- ✓ CAE
- ✓ Contrat Avenir

## Les établissements interrogés :

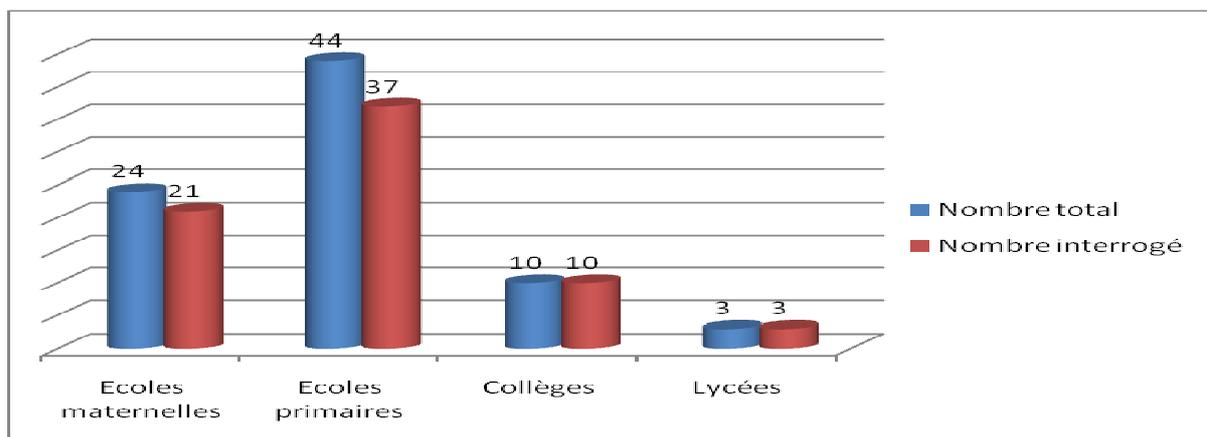
- ✓ Parmi les **147 établissements éligibles**, la Maison de l'emploi et de la formation de Louviers a interrogé **117 structures** soit **79,6%**.

### ➤ Les structures territoriales :

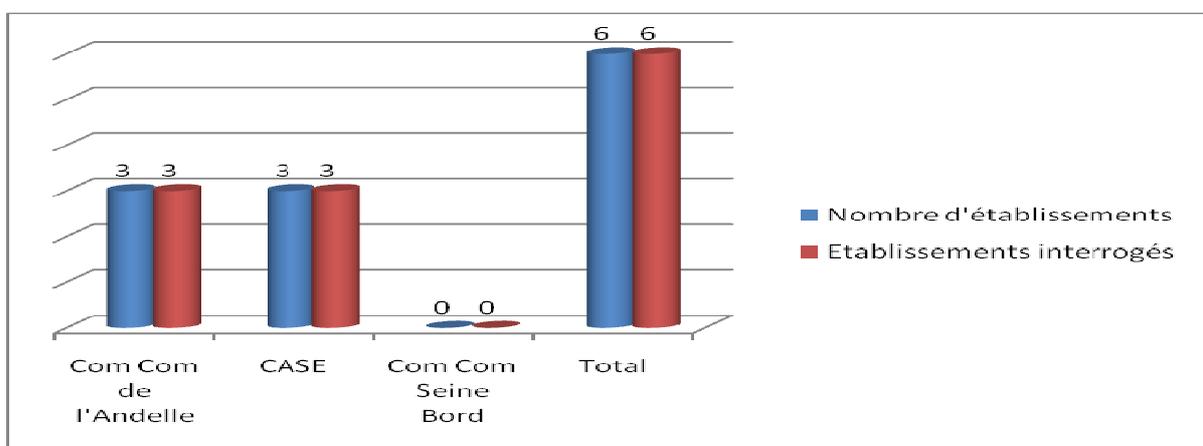


NB : Les mairies de «petites tailles» ont été difficiles à joindre.

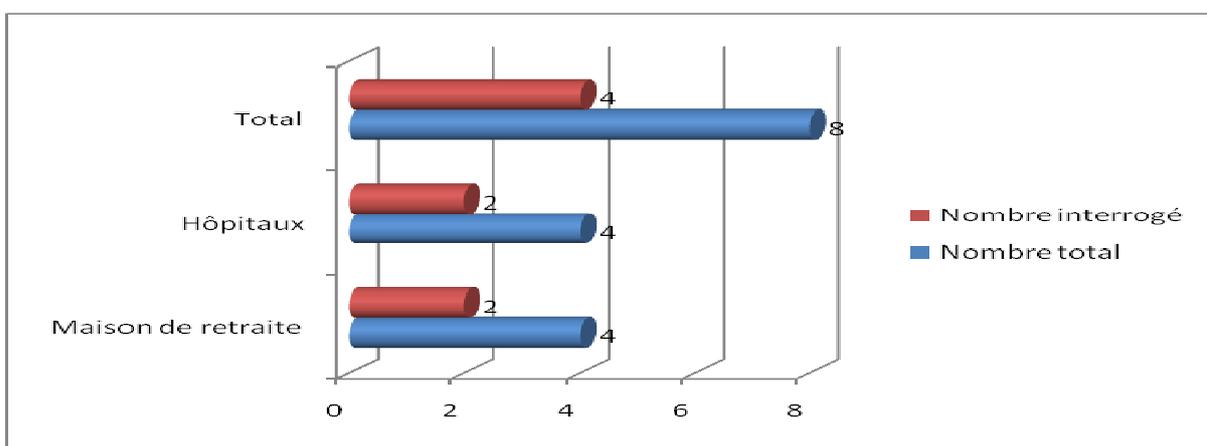
➤ **Les établissements scolaires :**



➤ **Les structures dédiées à l'insertion professionnelle :**



➤ **Les structures liées au secteur de la santé :**



Il existe en réalité **5 établissements hospitaliers**. Cependant, le 5<sup>ème</sup> établissement est privé et ne peut de fait pas bénéficier des contrats aidés.

Concernant les **maisons de retraite**, il existe 6 établissements. Parmi ces structures :

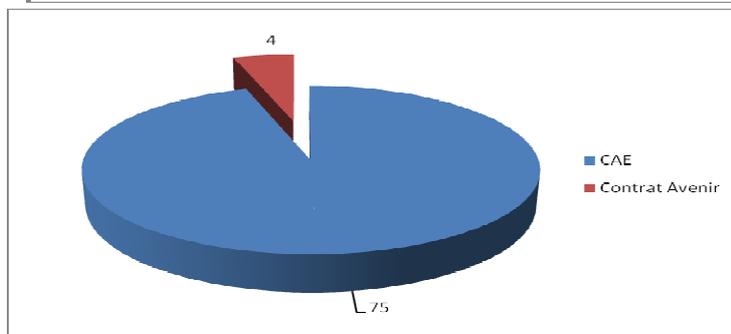
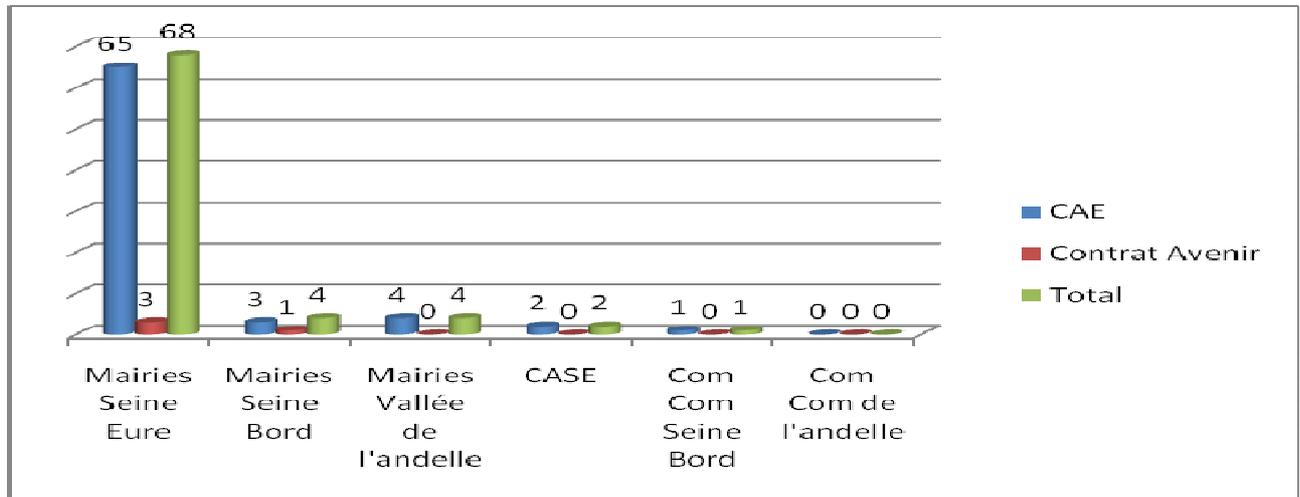
- ✓ une est gérée par une mairie (L'espace par la mairie de Val de Reuil)
- ✓ une autre est en fait rattachée à un hôpital (Louviers : Maison de retraite avec l'hôpital)

NB : Les structures liées au secteur de la santé ont été les plus récalcitrantes à répondre à nos questions.

# L'analyse des contrats aidés sur le territoire de la MEF Louviers :

## Les résultats chiffrés :

### ➤ Les structures territoriales :

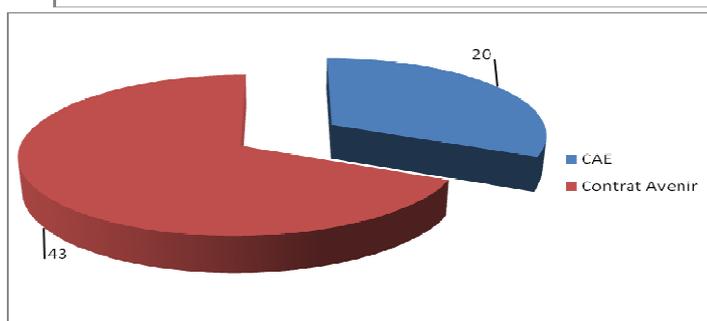
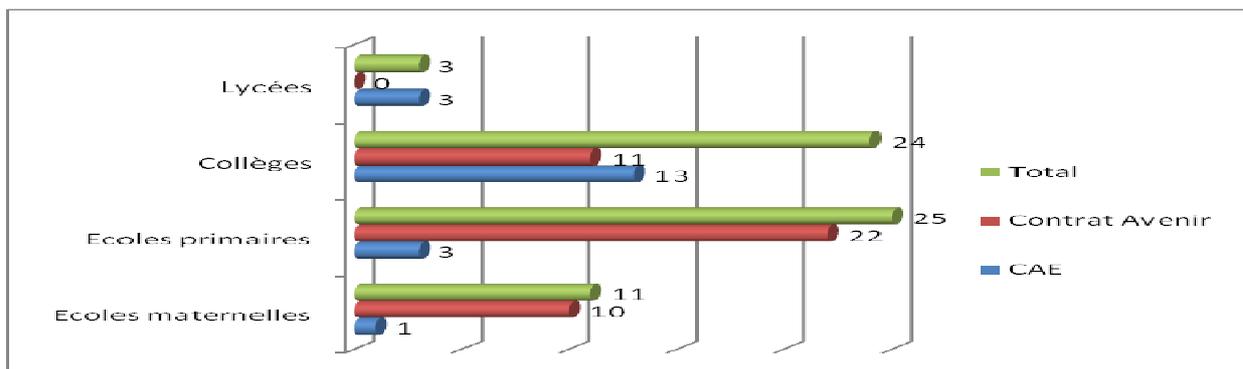


On note une nette domination des mairies de la CASE sur l'utilisation des contrats aidés :

**Val de Reuil : 22 contrats**

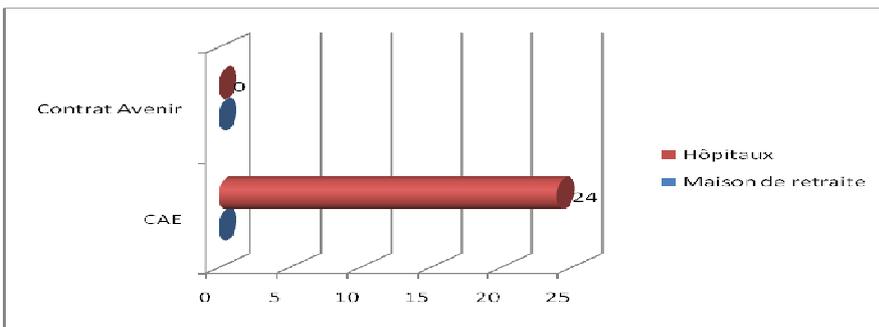
**Louviers : 30 contrats**

### ➤ Les établissements scolaires :



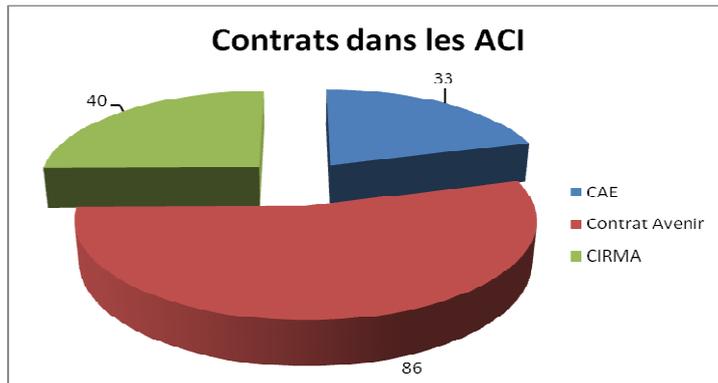
Au sein des établissements scolaires, on remarque que **68,25%** des contrats sont des **Contrats Avenir** contre **31,75%** de **CAE**.

➤ **Les structures dédiées à la santé :**



On se rend compte que **100% des contrats aidés** utilisés dans les structures liés à la santé sont des **contrats type CAE**.

➤ **Les associations d'insertion :**

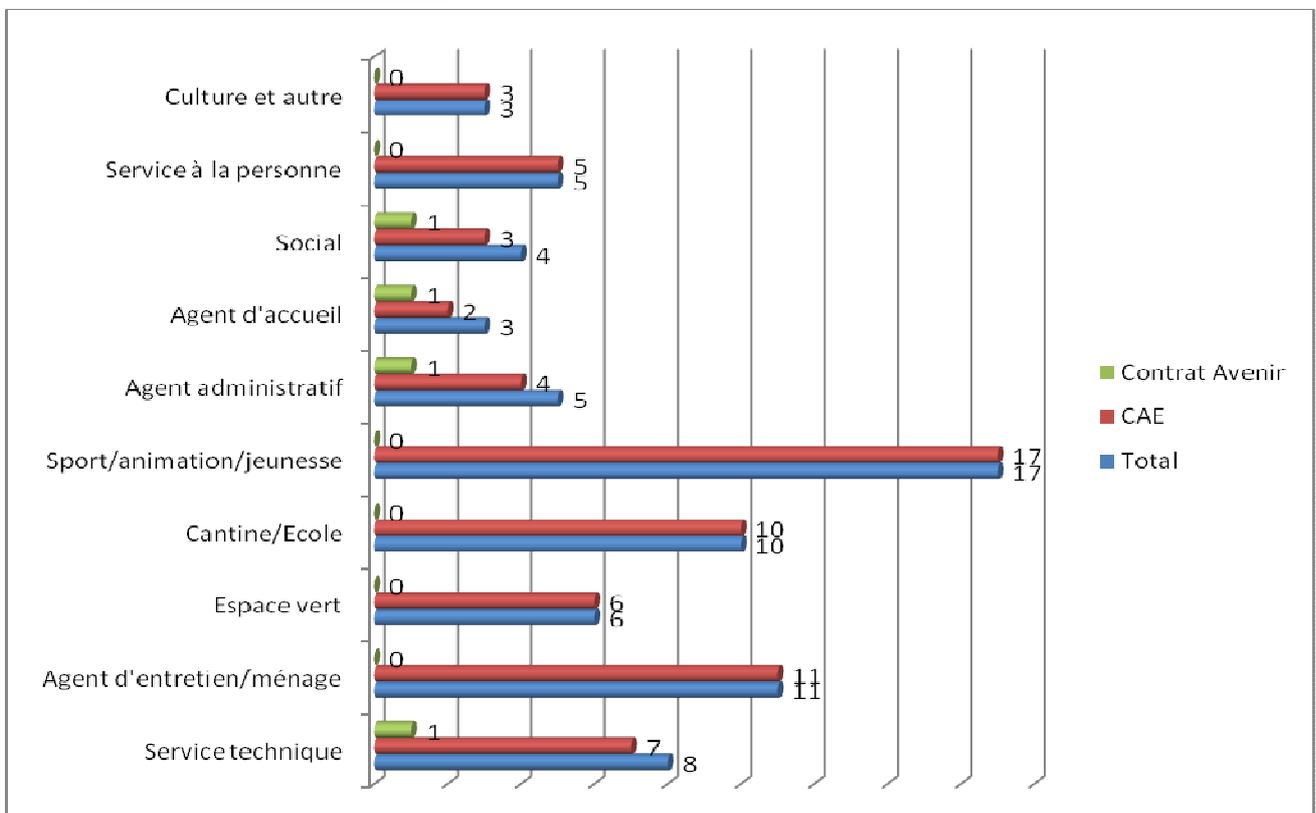


Parmi les **6 entreprises** liées à l'insertion sur le territoire, **seulement 50% utilisent les contrats aidés**. Les 3 autres entreprises signant des **contrats de mise à disposition**.

Au total, les 3 entreprises d'insertion comptent **169 contrats aidés**.

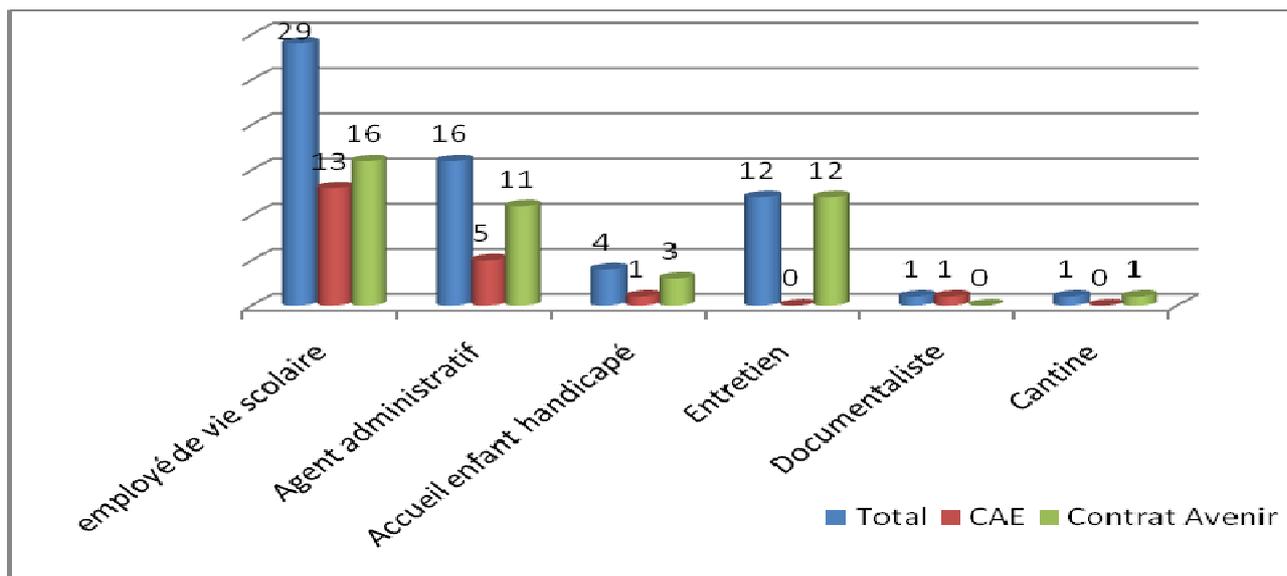
**L'analyse qualitative :**

➤ **Les structures territoriales :**

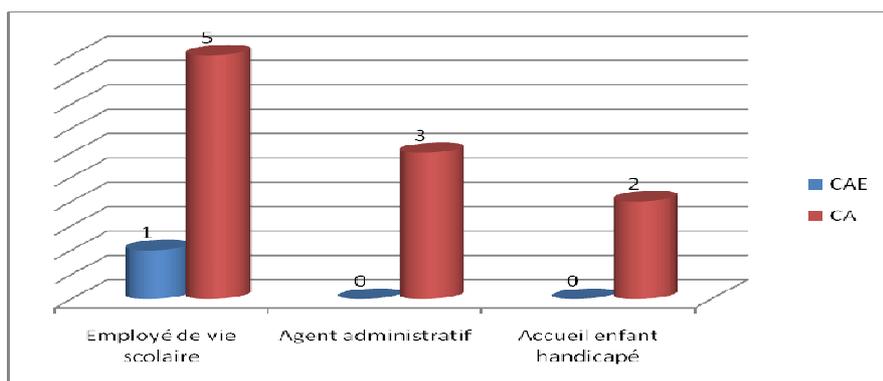


✓ L'étude montre que les **mairies de petites tailles** utilisent les contrats aidés également dans le but d'apporter une aide supplémentaire aux **établissements scolaires locaux**.

➤ **Les établissements scolaires :**



○ **Emplois aidés au sein des écoles maternelles :**

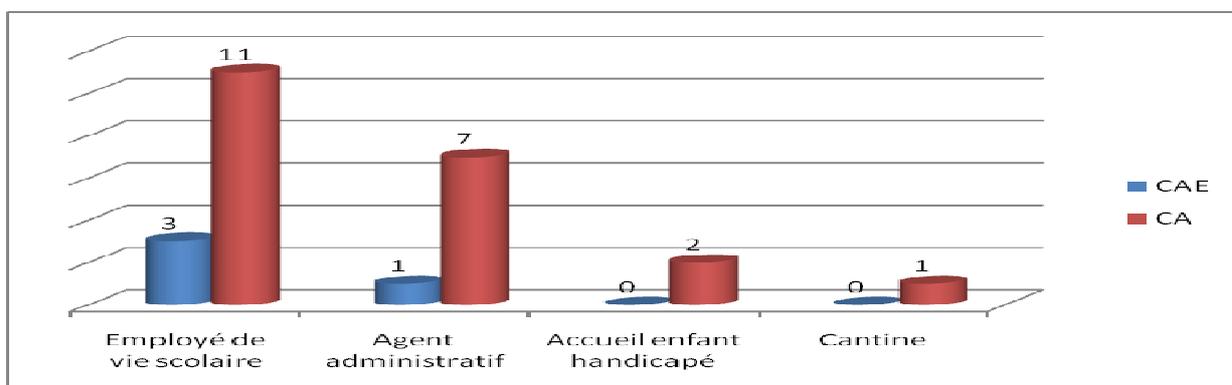


Sur les 11 contrats aidés, on note la répartition suivante :

- ✓ 10 Contrats Avenir
- ✓ 1 CAE

*On note également une nette domination du travail féminin*

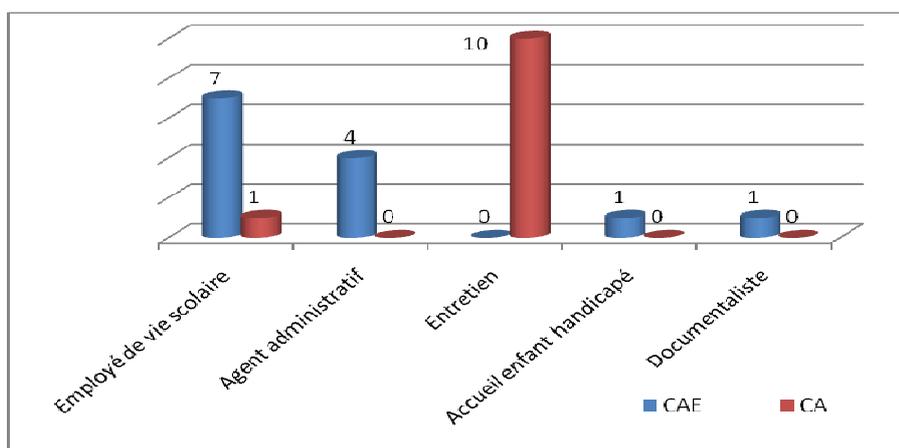
○ **Emplois au sein des écoles primaires :**



Des tendances similaires sont visibles au sein des écoles primaires, c'est-à-dire :

- ✓ Domination des Contrats Avenir
- ✓ Domination du travail féminin

o Emplois dans les collèges :



Au sein des collèges, on se rend compte des différences dans l'utilisation des contrats aidés :

- ✓ **Contrat Avenir : Entretien**
- ✓ **CAE : EVS + Administratif**

La répartition homme/femme est équilibrée sur le territoire.

➤ Analyse des différences au sein des établissements scolaires :

❖ Les Contrats Avenir :

L'étude montre que les **Contrats Avenir** sont utilisés différemment suivant le niveau des établissements scolaires:

- o Collèges: **Agent d'entretien**
- o Ecoles primaires et maternelles: **Employé de vie scolaire (ATSEM ou équivalent)**

L'étude montre que les **Contrats Avenir** sont utilisés dans les **collèges et lycées** afin d'occuper des postes d'entretien, qu'il s'agisse du **ménage** ou de **l'entretien des bâtiments**.

Même au sein des **écoles maternelles et primaires**, les **Contrats Avenir** sont utilisés pour ce type de tâches. En effet, même si les personnes occupent un poste d'employé de vie scolaire (ou ATSEM), leur tâche principale consiste à **préparer le matériel** pour les activités et de gérer le **rangement et le nettoyage** une fois les activités terminées. De plus, on se rend bien compte qu'on sein des établissements maternelles et primaires, il n'y a pas d'agent d'entretien sous contrat. Dès lors, on peut conclure que cette tâche est bien effectuée par l'employée de vie scolaire et /ou par la personne mise à disposition par la mairie pour les écoles.

❖ Les Contrats CAE :

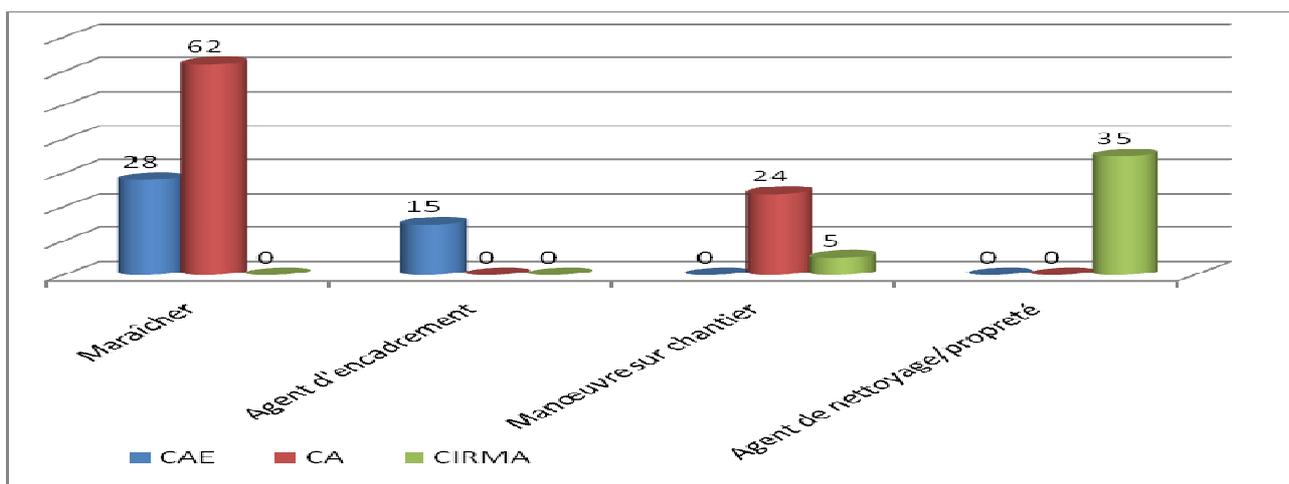
Les CAE sont très peu utilisés par les **écoles maternelles et primaires**. Une des raisons peut venir du niveau d'exigence demandé pour occuper le poste d'employé de vie scolaire. En effet, une personne avec de l'expérience dans la gestion des enfants et avec une motivation prononcée peut occuper ce type de poste. De fait, les employeurs vont favoriser des femmes d'un certain âge avec des enfants plutôt qu'un ou une jeune femme.

- **Le niveau de diplôme/qualification n'est pas un facteur déterminant dans le choix d'un employé de vie scolaire dans ces établissements.**

La situation est tout autre au sein des **collèges et des lycées** car les **tâches confiées à l'employé de vie scolaire sont plus diversifiées**. En effet, le bénéficiaire des contrats CAE devra surveiller et aider les élèves les plus en difficulté tout en effectuant diverses tâches administratives.

- **Pour mener à bien ce genre de missions, un certain niveau de qualification est demandé. Dans la majorité des cas, les employés de vie scolaire sont titulaires du baccalauréat. Certains d'entre eux sont même encore étudiants et utilisent cet emploi comme un apport financier.**

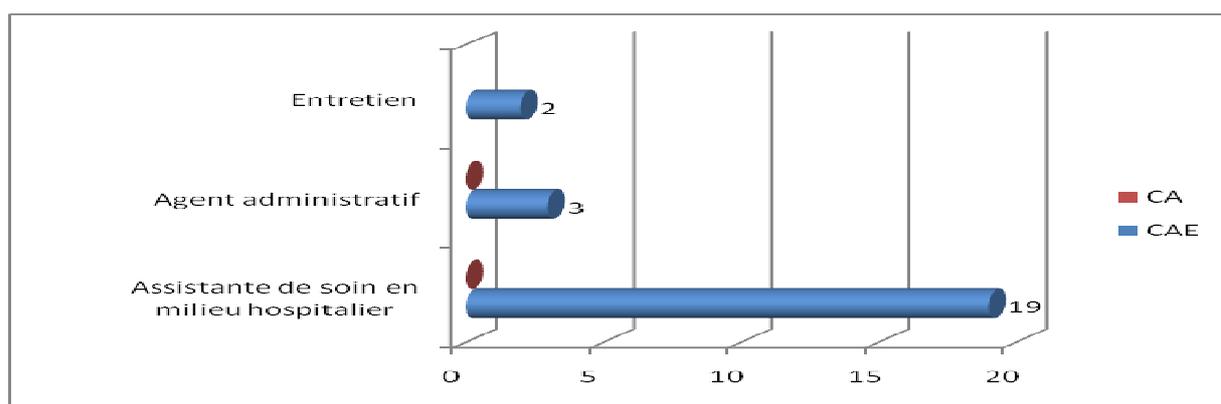
➤ **Associations d'insertion :**



Au sein des associations d'insertion, on se rend compte que chaque société a son propre mode de fonctionnement et surtout, chaque structure opte pour un type de contrat spécifique, adapté au public.

➤ **Il n'y a pas de « règle » parmi les associations d'insertion.**

➤ **Structures liées à la santé :**

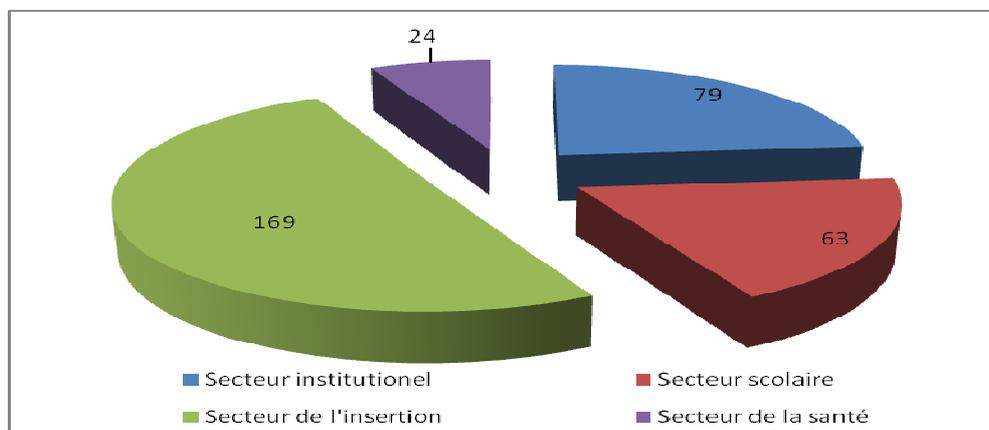


- L'étude montre que **100% des contrats** sont des Contrats type **CAE**. Cela s'explique par les pré-requis demandés par les établissements hospitaliers. En effet, afin d'occuper certains postes, des **connaissances du secteur hospitalier** sont demandées. De fait, le public pouvant postuler est souvent moins éloigné de l'emploi.
- De plus, les postes demandant également des **efforts physiques** (position debout, aide au déplacement de malades, etc...), les recruteurs optent pour des profils jeunes, qui cherchent des premières expériences dans le secteur de la santé. Des personnes plus expérimentées vont avoir tendances à se diriger vers des postes d'aide à domicile où il y a plus d'autonomie et de responsabilité.
- Les **2 CAE à l'entretien** s'expliquent par la **familiarité des recruteurs avec ce type de contrat**. Même si on se rend compte que dans les autres secteurs notamment les établissements scolaires, les contrats utilisés pour les postes d'agent de nettoyage/d'entretien sont principalement des Contrats Avenir. Les structures du secteur hospitalier au sein du bassin d'emploi de Louviers restent fidèles au CAE et continuent d'utiliser ce type de contrats lors des phases de recrutement.

# Conclusion et Prévision pour 2008 :

## Conclusion : Récapitulatif

Parmi les 119 structures interrogées (soit 79,6%), nous arrivons à un total de 335 contrats aidés recensés se répartissant de la manière suivante :



Cependant, le **chiffre réel (hors association)** devrait se situer entre **345 et 365**, si on estime les 2 établissements hospitaliers au même niveau que les 2 autres ayant répondu.

D'un **point de vue qualitatif**, les **Contrats Avenir** concernent des emplois où moins de compétences techniques sont demandées. C'est-à-dire pour des postes d'agent d'entretien et de manœuvre.

Par contre les structures utilisent des **CAE** pour des profils plus complexes avec des tâches plus diversifiées et demandant un niveau scolaire plus important.

### Concernant la durée des contrats, plusieurs tendances se dégagent :

- ✓ **24 mois et embauche** : c'est utilisé dans les mairies de petites tailles.
- ✓ **24 mois et pas d'embauche** : c'est le plus répandu, souvent dans les structures institutionnelles et le secteur hospitalier. Le contrat étant par la suite confié à un autre demandeur d'emploi éligible.
- ✓ **10/12 mois (année scolaire)** : c'est la durée utilisée dans le secteur éducatif, scolaire.
- ✓ **6 mois minimum ou plus en fonction des missions** : c'est la durée utilisée généralement par les associations d'insertion.

## Conclusion : Prévision pour 2008

- ✓ Il est clair que pouvoir bénéficier des contrats aidés est un plus pour la structure. Cependant, hormis dans les mairies de petites tailles, les contrats sont très rarement pérennisés. Dès lors, les structures tendent à renouveler l'expérience en multipliant les contrats.
- ✓ De fait, à la question : « **Combien de contrats aidés souhaiteriez-vous avoir pour 2008 ?** », hormis les petites mairies, **toutes les structures ont répondu : «Quantité égale ou plus»**.
- **On peut donc conclure sans trop se tromper que la quantité de contrats aidés pour 2008 sera comprise entre 345 et 365 pour 2008 sur le bassin d'emploi de Louviers.**

Observation du territoire :

## Analyse des contrats aidés sur le bassin d'emploi de Louviers

---



*Directrice : M<sup>d</sup> Frédérique Fournier*

*Chargé de mission « Formation » : M<sup>lle</sup> Florence Gourbin*

*Chargé de mission « Observation du territoire » : M<sup>r</sup> Yohann Mauger*

**Maison de l'emploi et de la formation de Louviers**

**Place de la République**

**27400 LOUVIERS**

**Tél : 02.32.40.60.69**

**Fax : 02.32.50.21.88**